



«L'instinct maternel n'existe pas »

Recueilli par C.R.

QUOTIDIEN : jeudi 26 juin 2008

Elisabeth Badinter. Philosophe et écrivaine, spécialiste du siècle des Lumières, elle interroge sans cesse la place de la femme dans la société ou le rôle du féminisme, comme dans *Fausse Route*, et se montre très vigilante sur la laïcité. Elle a été auditionnée par le groupe de travail du Sénat.

Quelle est votre position sur la gestation pour autrui ?

Je suis pour sa légalisation en France et pour une harmonisation européenne, donc favorable à l'initiative du Sénat. Si l'on croit à un instinct maternel qui empêcherait une femme enceinte de se détacher du fœtus qu'elle porte, alors cette loi peut être rejetée. Ce n'est pas mon cas. Je pense qu'on peut porter un enfant sans faire de projet, sans fantasmer, sans «tricoter» une relation avec lui. Voyez l'avortement. A ce moment-là, la gestation pour autrui (GPA) peut être autorisée à certaines conditions.

Si on porte un enfant pour un couple qui ne peut en avoir, comme une action tout à fait extraordinaire et belle, cela ne me choque pas du tout. Mais je pense qu'il faut accepter un droit au remords, comme dans la loi anglaise. Une femme de bonne foi au départ peut être jouée par son inconscient et se dire après l'accouchement : «Je veux le garder.» Il faut alors le prendre en compte. Mais l'expérience montre que les rétractations sont rarissimes.

Que répondez-vous à l'argument de la marchandisation du corps ?

C'est effectivement le deuxième argument contre la GPA. L'exemple américain peut nous amener à penser qu'il s'agit là d'une mercantilisation inappropriée du corps de la femme. Mais je pense qu'on peut y mettre des barrières. En fait, cela rend une loi et un encadrement encore plus nécessaires. Sur le modèle anglais, avec un accompagnement psychologique de la mère porteuse, un assentiment du juge, un renforcement du comité d'éthique, tous ces instruments qui n'existent pas dans les situations où l'on retrouve des scandales. La légalisation est justement un moyen d'empêcher les dérives, comme les agences d'intermédiaires.

Il ne faut pas que des femmes se retrouvent à donner leur ventre, comme d'autres donnent un rein, pour manger. Encore une fois, tout cela plaide pour une loi. Quand j'ai été auditionnée par le Sénat, c'est ce que j'ai dit. Permettre à une femme qui n'a pas d'utérus et qui ne peut porter un enfant d'en avoir un, cela va résoudre des situations intenable pour des couples.

La mère est-elle celle qui accouche ?

Aujourd'hui, il y a une dissociation, un éclatement du processus maternel et donc je réponds que la mère est celle qui élève l'enfant. De même que j'ai toujours pensé que le père était celui qui élevait l'enfant, pas le géniteur.

Etre favorable à la gestation pour autrui, est-ce une position féministe ?

Je ne me suis pas posé la question en ces termes. Pour moi, c'est une question d'humanité. C'est une position féministe à mes yeux car j'ai toujours défendu l'idée que l'instinct maternel n'existe pas. Tout amour est construction. C'est l'un des acquis du féminisme.

C'est pour ça que je suis à l'aise avec la question de l'avortement : une femme peut être enceinte, peut avorter et ne rien ressentir, sans être une salope. On peut ne pas vouloir un enfant, ni les trente années d'éducation qui suivent. Une femme peut aimer être enceinte, et je la comprends, mais sans avoir envie d'assumer un enfant. J'espère que certaines d'entre elles pourront aider les couples qui ne peuvent pas avoir d'enfant. Il faut le faire à la canadienne, à l'anglaise, avec un accompagnement de la mère porteuse. Les parents peuvent fantasmer autour de son ventre. Elle, non, elle ne réfléchit pas à quel prénom elle va donner, elle porte l'enfant pour un autre couple.

Quels critères, quels garde-fous ?

Il faut absolument que la gestatrice ne soit pas étudiante, qu'elle ne soit pas une femme fragile et qu'elle soit déjà mère elle-même, tout cela est très important : il ne faut pas que les femmes dans la misère soient tentées. Pour autant, je suis favorable à un dédommagement et que cela soit assumé par une autorité officielle. Il faut prendre en compte l'arrêt de travail, les examens... Cela me semble légitime. Mais il faut que ce soit le même prix pour tout le monde.

Selon vous, les couples d'homosexuels devraient-ils aussi être éligibles ?

Avec le temps, on ira vers un élargissement. Mais je pense de façon très pragmatique qu'il faut peut-être d'abord le réserver aux femmes qui n'ont pas d'utérus. Après, cela pourrait être ouvert aux couples homosexuels. En revanche, je pense que cela ne doit pas être accessible aux femmes qui ne désirent pas porter un enfant (si elles le peuvent).

On vit tous avec l'idée que la famille traditionnelle, hétérosexuelle, est ce qu'il y a de mieux pour les enfants. Mais nous qui vivons dans ces familles, nous n'avons aucune leçon à donner aux autres, aux parents d'enfants qui sont conçus différemment. Les familles traditionnelles ont fait beaucoup de névroses, de chagrins et de ratages. Avoir des enfants dans d'autres conditions, cela n'est pas plus risqué.

<http://www.liberation.fr/actualite/societe/334908.FR.php>

© Libération